

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ENDROIT DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR TENIR LES SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Racine, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 novembre 2023, la résolution portant le numéro 2023-11-27, intitulée *Décret de l'endroit où siège le conseil municipal de la Municipalité de Racine – École primaire Notre-Dame-de-Monjoie – 138 route 222.*

QUE les séances ordinaires prévues au calendrier des séances pour les années 2023 et 2024 se tiendront, à compter du 4 décembre 2023, à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, sise au 138, route 222, à Racine.

QUE les séances se tiendront à cet endroit jusqu'à nouvel ordre.

DONNÉ à Racine le 16 novembre 2023.

Lyne Gaudreau

Lyne Saucheau

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffièretrésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 16 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Lyne Gaudreau

Lyne Baucheau

Directrice générale et greffière-trésorière